



7171 – Autres documents à caractère comptable

*Département du Loiret - Arrondissement de Montargis*  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES**

**Date de convocation**

17 juillet 2020

***L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet à dix-huit heures,****le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau.***Nombre de Conseillers**

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 30

VOTANTS : 38

**Etaient présents :**

M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Damon, Mme De Crémiers, Mme Dervernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaitre, Mme Riby, M. Rougeron, M. Touchet (Gien), M. Pressoir (Langesse) M. Savrot (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (St Martin-sur-Ocre), **formant la majorité des membres en exercice.**

**Etaient absents avant donné pouvoir :**

M. Chevré à Mme Chevallier  
 M. Crozat à M. Rougeron  
 Mme De Metz à M. Hidas  
 Mme Bourdin à Mme Chambon  
 M. Darmois à Mme Le Hardy  
 M. Boulogne à Mme Charpentier  
 Mme Perron à M. Tagot  
 Mme Poirier à M. Boucher

**Etait absente excusée :**

Mme Quaix

**Etaient absents :**

M. Bouleau  
 Mme Poirier Chevallier

Madame Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération n° 2020/045****OBJET : Affectation du résultat 2019 – budget annexe de l'assainissement individuel***Vu l'instruction comptable M49,**Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Le résultat excédentaire d'exploitation du compte administratif 2019 du budget principal s'élève à 15 192,13 €.

Le résultat excédentaire d'investissement du compte administratif 2019 du budget principal s'élève à 10 664,12 €.

*Sur avis favorable de la commission finances du 9 juillet 2020,  
Sur avis favorable du Bureau du 16 juillet 2020,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte R001 « excédent d'investissement reporté » la somme de 10 664,12 €,
- **AFFECTE** au compte R002 « résultat d'exploitation reporté » la somme de 15 192,13 €.

Pour extrait conforme,  
à Gien, le 3 août 2020,

le Président,

Francis Cammal

*Certifiée exécutoire,*

*Les formalités de publicité ayant été  
effectuées le **31 JUIL 2020***

